

## **INTERPELLATION DU ROLC CONCERNANT L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

### **1. Préambule**

La loi cantonale du 23.01.2007 aux articles 13 et 14 oblige les communes à collaborer pour favoriser l'intégration des étrangers lesquels représentent à Crissier, selon les derniers chiffres officiels, le 43.2 % de la population (3343 sur un total de 7442 habitants).

### **2. Historique**

- L'actuelle Municipalité, dans ses objectifs de législature, s'est engagée au n° 10.7 à "proposer et encadrer des projets favorisant l'intégration des étrangers".
- L'ancien conseiller communal Pierre Grasset a présenté une question sur ce sujet lors du conseil du 24.09.2007.
- Le même Pierre Grasset a présenté un postulat au conseil du 28.04.2008
- Le CDC/PLIC ont soumis un postulat au conseil du 29.09.2008
- Le soussigné a présenté un question lors du conseil du 10.11.2008
- À fin 2007 début 2008 un groupe de travail sur ce sujet a été créé par la municipalité. Dissous au début 2009 ce groupe avait pu réaliser un certain travail et notamment une proposition concrète et chiffrée de mise sur pied d'un programme d'apprentissage du français se basant sur les expériences d'Ecublens. Ce programme est destiné aux enfants allophones, y compris les suisses allemands, en âge préscolaire.

### **3. Situation actuelle**

Les postulats et différentes questions sont tous restés sans réponse à ce jour si on oublie les répliques de la municipalité sous forme de remerciements et quelques circonlocutions génériques et banales qui laissent le temps qu'elles trouvent.

Nous nous trouvons donc aujourd'hui, deux ans et demi après les premières questions, au point mort faute de prise de position sérieuse et d'engagement ferme de la part de la municipalité.

Même le travail réalisé dans le cadre du groupe de travail concernant les cours de français préscolaires dort du sommeil du juste dans quelque tiroir depuis plus d'une année.

#### 4. Demande

Nous n'allons pas refaire ici la liste des motivations et des arguments qui font qu'un certain travail dans ce domaine est nécessaire car tout a déjà été dit et écrit y compris de la part de la municipalité qui en a fait un de ces objectifs.

Nous n'allons pas non plus revendiquer ici des programmes onéreux et difficiles à mettre en oeuvre et nous n'allons pas non plus demander que l'on engage pour les étrangers des frais et des programmes coûteux dont les confédérés ne retireraient aucun bénéfice tout en supportant les coûts.

Non, nous demandons seulement à la municipalité:

- un minimum de cohérence en maintenant les promesses et les engagements qu'elle a pris envers les citoyens de Crissier
- un minimum d'égard et de sérieux vis-à-vis de ses propres règlements qui lui demandent de répondre aux postulats (dans des délais raisonnables)
- un minimum d'égard aussi envers les citoyens qui appellent de leur vœux un minimum d'action dans un domaine que la confédération et le canton estiment important pour assurer une bonne intégration suisses/étrangers et une entente harmonieuse entre les citoyens.

#### 5. Conclusion

Compte tenu du peu de temps qui reste dans cette législature nous estimons que le moment est venu pour la municipalité de sortir de son silence, de répondre aux questions et postulats posés et de nous dire ce qu'elle compte faire **concrètement** et **quand** car les circonlocutions et autres exercice de style n'intéressent plus personne.



Pour le ROLC



S. Campari

